



# ORAMIP

OBSERVATOIRE RÉGIONAL  
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES

## ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Département des Hautes-Pyrénées

### PROCÉDURE D'ALERTE DU PUBLIC pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

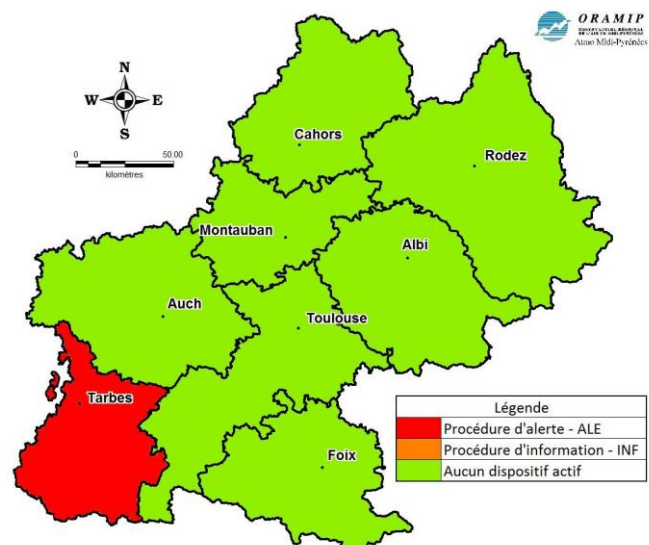
Recommandations sanitaires et comportementales

Communiqué du 10/12/2016 à 17h00

Sur le département des Hautes-Pyrénées, l'ORAMIP prévoit des niveaux de concentrations en particules en suspension (PM10) supérieurs à 80 microgrammes par mètre cube ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ) sur 24h pour la journée du **11 décembre 2016**.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 17 avril 2012, le préfet des Hautes-Pyrénées met en œuvre la procédure d'alerte.

**MERCI DE RELAYER CE MESSAGE**



### DESCRIPTION DU PHENOMENE

**La cause principale** de cette pollution est l'accumulation des particules en suspension du fait d'une atmosphère très stable et d'un vent faible. Ces particules sont émises lors de combustions ; dispositifs de chauffage, écobuage, brulage de végétaux à l'air libre, trafic routier... En outre, le département est actuellement touché par des feux de végétation nécessitant l'intervention des pompiers.

### ÉVOLUTION

Sur le département des Hautes-Pyrénées, les niveaux de particules en suspension dans l'air ont progressivement augmenté depuis jeudi 08 décembre. Les conditions météorologiques particulièrement stables observées ne permettent pas de disperser de manière significative les polluants atmosphériques émis localement.

Au regard des concentrations en particules en suspension enregistrées au cours de la journée du 10 décembre et de l'augmentation des niveaux attendus dans la soirée, la journée du 11 décembre fait l'objet d'une mise en vigilance avec une procédure d'alerte du public sur prévision.

Cette procédure est valable pour la journée du 10/12/2016.

Renseignements ORAMIP : 05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46

Résultats actualisés disponibles sur [oramip.atmo-midipyrenees.org](http://oramip.atmo-midipyrenees.org)



**ORAMIP**

OBSERVATOIRE RÉGIONAL  
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES

## ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Département des Hautes-Pyrénées

### **PROCÉDURE D'ALERTE DU PUBLIC** pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

Recommandations sanitaires et comportementales

Communiqué du 10/12/2016 à 17h00

#### RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LA POLLUTION

- réduire les vitesses de tous les véhicules,
- pratiquer le covoiturage et utiliser les transports en commun,
- s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs industriels de dépoussiérage,
- éviter d'allumer des feux d'agrément (bois),
- limiter les activités d'écobuage,
- rappel de l'interdiction des activités de brûlage de déchets verts.

#### RECOMMANDATIONS SANITAIRES

##### **Populations vulnérables :**

*Femme enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologie cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques*

##### **Populations sensibles :**

*Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).*

- Evitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointes.
- Evitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur. Reportez les activités qui demandent le plus d'effort.
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par ex. : essoufflement, sifflements, palpitations) :
  - prenez conseil auprès de votre pharmacien ou votre médecin, ou contactez la ligne Air Santé
  - privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort.

##### **Population générale**

- Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions).
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par ex. : essoufflement, sifflements, palpitations), prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou contactez la ligne Air Santé

#### RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Mesures d'urgence : [www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr](http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr)

Informations sur la santé, AIR-SANTE : 05.61.77.94.44

et site de l'Agence Régionale de Santé <http://www.ars.occitanie.sante.fr>

Résultats actualisés et recommandations comportementales disponibles :

05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46

[oramip.atmo-midipyrenees.org](http://oramip.atmo-midipyrenees.org)



**ORAMIP**

OBSERVATOIRE RÉGIONAL  
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES

## **ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR**

**Zone concernée : Département des Hautes-Pyrénées**

**PROCÉDURE D'ALERTE DU PUBLIC**  
**pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.**

**Recommandations sanitaires et comportementales**

**Communiqué du 10/12/2016 à 17h00**

Liste des communes concernées par cet évènement de pollution de l'air :

Toutes les communes des Hautes-Pyrénées.